



Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale

Secrétariat Exécutif

BP 14 533 Libreville Gabon

Tél. (00241) 44 33 22 Fax (00241)73 23 45

Email: secretariat.executif@rapac.org Web : www.rapac.org

TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION D'UN REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE SUR LES SITES PILOTES RAPAC

FONCTION **Photographe professionnel (m/f)**

REFERENCE **AOI/RAPAC/SE/2008**

CONTEXTE

Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) est une association sous régionale à caractère technique et scientifique et à but non lucratif ayant pour mission la conservation et la valorisation de la biodiversité par l'aménagement et la gestion des zones bénéficiant d'un statut de protection, en prenant en compte les populations qui vivent dans leur périphérie.

Le Champ d'action du RAPAC couvre huit pays membres (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe et le Tchad) qui comptent 116 aires protégées dont 33 ont été sélectionnées comme sites pilotes.

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) instituée par le traité relatif à la gestion durable des écosystèmes forestiers signé par les Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale lors de leur deuxième Sommet du 5 février 2005 à Brazzaville a conclu un protocole d'accord de partenariat avec le RAPAC, par lequel RAPAC est mandaté pour la mise en œuvre de l'axe 4 du plan de convergence sous régional relatif à **«la conservation et valorisation de la biodiversité»**.

Le RAPAC a pour objectifs, entre autres, la promotion de la connaissance et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel que représentent les ressources naturelles en Afrique Centrale, à travers des actions d'information, de diffusion et de communication. Le message de sauvegarde de nos espaces protégés ne passera à travers les frontières qu'à l'aide de visuels forts et de publications dans la presse

Objectif de la Mission

Il s'agit de réaliser un reportage sur les sites pilotes du Réseau, en vue de faire connaître leurs particularités naturelles, leur état actuel et les potentialités qu'ils offrent pour le développement d'un circuit sous-régional de l'écotourisme.

Résultats attendus

- une banque d'images et de films numériques sur les sites pilotes du RAPAC.

• Un minimum de 21 sites pilotes doit être présenté au total (au moins 3 sites par pays, pour ceux ayant un minimum de 3 sites). La liste des sites pilotes est présentée en annexes.

• Les sites visités et les photographies présentées devront être représentatifs des différents écosystèmes présents dans la sous-région.

• Les photographies devront présenter les particularités de chaque aire protégée : flore, faune, paysages... Pour cela, le travail sera associé à une démarche scientifique s'appuyant sur les connaissances acquises par les chercheurs présents dans la sous-région.

• La banque d'images sera fournie au RAPAC sur Cds, sous formats compatibles avec une utilisation ultérieure pour des publications, la mise en ligne sur le site www.rapac.org, la réalisation de documentaires, etc.

• Les photographies et films du reportage seront dûment classés, numérotés et légendés.

- un texte accompagnant le reportage photo.

Il est laissé libre choix au photographe pour la forme de ce texte, type « carnet de route ». Ce texte sera utilisé pour publication ultérieure du reportage.

- la cession de l'ensemble des droits d'utilisation et des produits photographiques au RAPAC qui en sera le propriétaire exclusif.

Profil et expériences spécifiques

Le candidat doit être un photographe professionnel, spécialisé dans la réalisation de reportages sur des thématiques et problématiques de la conservation de la nature.

Il doit :

- prouver son expérience au travers d'un CV et d'une liste de reportages réalisés à son actif et/ou de l'existence d'un site ou blog présentant ses travaux professionnels ;

- être motivé par le souci partagé de sauvegarder de grandes surfaces d'écosystèmes forestiers, marins et savanicoles au travers de visuels forts sensibilisant l'opinion internationale et les populations autochtones et facilitant la compréhension de la nécessité de protéger ces grands espaces ;

- avoir la volonté et la capacité de travailler dans une région reculée et de voyager fréquemment sur des pistes non entretenues ;

avoir une motivation et une compréhension personnelle des zones rurales et de leur dynamique ;
comprendre et respecter les us et coutumes des populations.

Offre technique

Le photographe fera une offre méthodologique traduisant la compréhension du mandat et des missions définies ci-dessus.

Offre financière

Le photographe fera une proposition financière comprenant : les détails sur ses honoraires, les frais divers liés au reportage ainsi que les frais de prise en charge des guides et/ou écogardes qui l'accompagneront sur les sites.

La prise en charge des frais administratifs inhérents à l'autorisation de prises photographiques dans les pays concernés par ledit reportage est à la charge du RAPAC.

Le montant de l'offre ne devant pas excéder 80 000 euros

Durée et chronogramme

Le reportage sera réalisé pendant dix-huit mois à compter de la date de démarrage du reportage. Toutefois, cette durée peut être réduite à la demande du photographe.

Il est souhaité que la date de démarrage du reportage soit le **1^{er} octobre 2008**. A cet effet, le photographe présentera un chronogramme.

Directives

Les photographies et films réalisés dans les aires protégées représentent une contribution significative à la sensibilisation, à la conservation, aux objectifs de l'administration en charge des aires protégées et à la promotion de ces zones.

Toutefois, il est nécessaire de s'assurer que l'activité de reportage :

1. ne cause aucun dommage à l'environnement,
2. n'occasionne aucun conflit avec les populations riveraines et les autres usagers,
3. ne présente de façon inexacte l'information,
4. s'exécute avec l'implication et la collaboration des conservateurs des sites retenus ainsi que des autorités compétentes des pays.

Les directives énoncées ci-dessus ont pour but de sensibiliser le photographe par rapport à ses responsabilités, sachant que la présentation qu'il fera des aires protégées dans ses clichés ou ses films numériques devra refléter la nécessité de protéger et de respecter l'environnement.

Dossiers de candidatures

Le dossier de candidature, rédigé en français, devra être composé de :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- une offre technique (comprenant le chronogramme),
- une offre financière : les modèles d'offre financière sont disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/europeaid/tender/gestion/index_fr.htm

Les candidats qualifiés et intéressés sont priés d'envoyer leur dossier de candidature par courrier postal ou électronique au Secrétariat Exécutif du RAPAC, à l'adresse suivante :

secretariat.executif@rapac.org ou rapac@assala.net

B.P. 14 533 Libreville (Gabon)

Téléphone : 241 44 33 22

La **date limite de réception des candidatures** est le **12 septembre 2008** à 16h00, heure de Libreville. Toute candidature reçue après cette date limite sera rejetée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Florence PALLA à l'adresse suivante : pallaflorance@rapac.org

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

LISTE DES SITES PILOTES RAPAC

Cameroun

1. Réserve de biosphère du Dja
2. Parc national de Lobeké
3. Parc national de Campo-Ma'an
4. Parc national de Mbam et Djerem
5. Parc national de Korup
6. Parc national de la Bénoué
7. Parc national de Waza

Congo

8. Parc national d'Odzala-Kokoua
9. Parc national de Nouabalé-Ndoki
10. Réserve communautaire du Lac Télé

Gabon

11. Parc national de la Lopé
12. Parc national de Minkébé
13. Parc national de Loango
14. Complexe des Parcs nationaux d'Akanda et Pongara

Guinée Equatoriale

15. Parc national de Monte Alen
16. Réserve naturelle de Corisco e Elobeyes
17. Parc national de los Altos de Nsork
18. Réserve scientifique de la Caldera de Luba
19. Réserve naturelle de Rio Campo
20. Réserve naturelle de Rio Muni

République Centrafricaine

21. Complexe Parc national Bamingui- Bangoran/Vassako Bolo
22. Parc National Dzanga-Ndoki
23. Parc national Manovo- Gounda- Saint Floris

République Démocratique du Congo

24. Parc national de la Salonga
25. Parc national de Virunga
26. Réserve de Faune à Okapis
27. Réserve de Biosphère de Luki
28. Parc National de Garamba
29. Parc National de Maiko
30. Parc National de Kahuzi-Biega

Sao Tomé et Principe

31. Parc National de Obô

Tchad

32. Parc national de Zakouma
33. Réserve de faune de Binder-Léré

NB : En fonction des conditions pratiques de terrain, et de l'intérêt exprimé par les administrateurs Rapac, certains de ces sites pourront être remplacés par d'autres, avec l'accord du Secrétariat Exécutif.

